

Lézignan-Corbières, le 19 février 2026



**Le Président de la Communauté de
Communes
Région Lézignanaise Corbières et
Minervoises
Maire de Canet d'Aude
à**

**Mesdames, Messieurs
les conseillers communautaires
titulaires**

Objet : Réunion du conseil communautaire

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil communautaire qui se déroulera le :

MERCREDI 25 FÉVRIER 2026

à 18H15

**Espace Culturel des Corbières
11 200 FERRALS LES CORBIÈRES**

ORDRE DU JOUR : Joint en annexe

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir et comptant vivement sur votre présence,

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président de la CCRLCM

André HERNANDEZ

ORDRE DU JOUR
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 25 FÉVRIER 2026

- 1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2026
- 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION
- 3 - VOTE DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2026
- 4 - VOTE DES TAUX DE TEOM 2026
- 5 - VOTE DU PRODUIT ATTENDU GEMAPI 2026
- 6 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026
 - [ANNEXE 2](#)
 - [ANNEXE 3](#)
- 7 - VOTE DU BUDGET ANNEXE ECOLE DE MOUTHOMET 2026
 - [ANNEXE 4](#)
- 8 - VOTE DU BUDGET ANNEXE M49 - EAU POTABLE 2026
 - [ANNEXE 5](#)
 - [ANNEXE 6](#)
- 9 - VOTE DU BUDGET ANNEXE M49-ASSAINISSEMENT 2026
 - [ANNEXE 7](#)
 - [ANNEXE 8](#)
- 10 - VOTE DU BUDGET ANNEXE ZAE CAUMONT 2 2026
 - [ANNEXE 9](#)
- 11 - VOTE DU BUDGET ANNEXE CABANONS DE BORIES 2026
 - [ANNEXE 10](#)
- 12 - VOTE DU BUDGET ANNEXE CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE 2026
 - [ANNEXE 11](#)
 - [ANNEXE 12](#)
- 13 - VOTE DE LA CONSOLIDATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2026
- 14 - MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CRÉDITS DE PAIEMENT 2026 (AP/CP)
 - [ANNEXE 13](#)
- 15 - INSTRUCTION COMPTABLE M57:FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT
- 16 - REGIME DE DROIT COMMUN POUR PROVISIONNEMENT EXERCICE 2026 ET SUIVANTS
- 17 - REVERSEMENT DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2026: FIXATION DE L'ENVELOPPE ET REPARTITION PAR COMMUNES
 - [ANNEXE 14](#)

18 - REVERSEMENT 2026 TAXE INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DESTINEE A CONTRIBUER AU FINANCEMENT DE LA COMPETENCE VOIRIE (TEITLD)

- ANNEXE 15

19 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2026

- ANNEXE 16

20 - ADOPTION DES PROCES VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE ENTRE LES 28 COMMUNES ET LA CCRLCM

- ANNEXE 17

- ANNEXE 18

- ANNEXE 19

- ANNEXE 20

- ANNEXE 21

- ANNEXE 22

- ANNEXE 23

- ANNEXE 24

- ANNEXE 25

- ANNEXE 26

- ANNEXE 27

- ANNEXE 28

- ANNEXE 29

- ANNEXE 30

- ANNEXE 31

- ANNEXE 32

- ANNEXE 33

- ANNEXE 34

- ANNEXE 35

- ANNEXE 36

- ANNEXE 37

- ANNEXE 38

- ANNEXE 39

- ANNEXE 40

- ANNEXE 41

- ANNEXE 42

- ANNEXE 43

- ANNEXE 44

21 - ADOPTION DES PROCES VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENTRE LES 28 COMMUNES ET LA CCRLCM

- ANNEXE 45

- ANNEXE 46

- ANNEXE 47

- ANNEXE 48

- ANNEXE 49

- ANNEXE 50

- ANNEXE 51

- ANNEXE 52

- ANNEXE 53

- ANNEXE 54

- ANNEXE 55

- ANNEXE 56

- ANNEXE 57
- ANNEXE 58
- ANNEXE 59
- ANNEXE 60
- ANNEXE 61
- ANNEXE 62
- ANNEXE 63
- ANNEXE 64
- ANNEXE 65
- ANNEXE 66
- ANNEXE 67
- ANNEXE 68
- ANNEXE 69
- ANNEXE 70
- ANNEXE 71
- ANNEXE 72

22 - BUDGET 2026 EAU ET ASSAINISSEMENT:VERSEMENT PREVISIONNEL D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT COMPENSE PAR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

23 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT: HARMONISATION DU MONTANT DE LA PFAC A COMPTER DU 1ER MARS 2026

24 - PARTICIPATION-CONTRIBUTION STATUTAIRE 2026 DE LA CCRLCM A L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (E.P.C.C) "LES ARTS DE LIRE-ABBAYE DE LAGRASSE"

25 - SUBVENTION 2026:CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION LEZIGNAN CORBIERES RUGBY LEAGUE POUR L'ANNEE 2026

- ANNEXE 73

26 - SUBVENTION 2026: APPROBATION CONVENTION D'OBJECTIFS MISSION LOCALE OUEST AUDOIS (MLOA)

- ANNEXE 74

27 - SUBVENTION CULTURE 2026

- ANNEXE 75

28 - SUBVENTIONS SPORTS 2026

- ANNEXE 76

29 - SUBVENTIONS TOURISME 2026

- ANNEXE 77

30 - AUTRES SUBVENTIONS 2026

- ANNEXE 78

31 - FONDS DE CONCOURS 2026- AIDE INTERCOMMUNALE DE 24 156.16€ AU PROJET STRUCTURANT DE LA COMMUNE DE JONQUIERES

- ANNEXE 79

- ANNEXE 80

- ANNEXE 81

32 - FONDS DE CONCOURS 2026- AIDE INTERCOMMUNALE DE 27 341.45€ AU PROJET STRUCTURANT DE LA COMMUNE DE MONTBRUN-DES-CORBIERES

- [ANNEXE 82](#)

- [ANNEXE 83](#)

33 - FONDS DE CONCOURS 2026- AIDE INTERCOMMUNALE DE 50 000.00€ AU PROJET STRUCTURANT DE LA COMMUNE DE LEZIGNAN-CORBIERES

- [ANNEXE 84](#)

- [ANNEXE 85](#)

34 - ATTRIBUTION FONDS D'AIDE AUX COMMERCE DE 500€ A " SARL LE GRAND CAFE - CHEZ FRED" A FABREZAN

- [ANNEXE 86](#)

35 - ATTRIBUTION FONDS D'AIDE AUX COMMERCE DE 3 000€ A "SAS ÔBB" A FERRALS-LES-CORBIERES

- [ANNEXE 87](#)

36 - ATTRIBUTION FONDS D'AIDE AUX COMMERCE DE 1 000€ A "ETS ADAMI CHRISTOPHE" A LAGRASSE

- [ANNEXE 88](#)

37 - ATTRIBUTION FONDS D'AIDE AUX COMMERCE DE 2 000€ A "SNC MARTIN SONIA ET VIOU THEO" A FERRALS-LES-CORBIERES

- [ANNEXE 89](#)

38 - ATTRIBUTION FONDS D'AIDE AUX COMMERCE DE 1 000€ A "EI FLORENCE MILLIOT" A LEZIGNAN-CORBIERES

- [ANNEXE 90](#)

39 - ATTRIBUTION FONDS D'AIDE AUX COMMERCE DE 3 000€ A "SAS AU COEUR DE SOI" A LEZIGNAN-CORBIERES

- [ANNEXE 91](#)

40 - ATTRIBUTION FONDS D'AIDE AUX COMMERCE DE 500€ A "SARL FATLOL 95" A MOUTHOMET

- [ANNEXE 92](#)

41 - PROGRAMME LEADER: SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE 11 104 EUROS A LA MJC DE LEZIGNAN CORBIERES POUR SON PROJET DE CREATION DE LA MICRO-FOLIE MOBILE

42 - SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX CAVES COOPERATIVES SINISTREES SUITE A L'INCENDIE DE L'ETE 2025

43 - SIGNATURE CONVENTION D OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF: "BONUS TRAJECTOIRE"

- [ANNEXE 93](#)

44 - SIGNATURE DE L AVENANT AVEC LA CAF: PROLONGATION DE L AIDE A L INVESTISSEMENT POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE DE LEZIGNAN CORBIERES

- [ANNEXE 94](#)

45 - PRISE EN CHARGE PAR LA CCRLCM DES FRAIS DE TRANSPORTS POUR L'ALSH ASSOCIATIF DE LAGRASSE 2026

46 - SIGNATURE DE L AVENANT AVEC LA CAF:SUBVENTION SEJOURS DE VACANCES

- ANNEXE 95

47 - SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC LA CAF : SUBVENTION DE SOUTIEN AUX FORMATIONS BAFA BAFD

- ANNEXE 96

48 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS DANS LE CADRE DES COURSES USEP 2026

- ANNEXE 97

INFORMATIONS OU QUESTIONS DIVERSES

MOTION SOLENNELLE

**pour le classement en état de catastrophe naturelle suite à la tempête NILS
des 54 maires de la Communauté de Communes
Région Lézignanaise Corbières et Minervois
adressée à Monsieur le Préfet**

Monsieur le Préfet,

Les 54 maires de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois tiennent, par la présente motion collective et unanime, à vous alerter solennellement sur la situation préoccupante de notre territoire à la suite du passage de la tempête NILS.

Cet épisode climatique d'une intensité exceptionnelle a provoqué des dégâts considérables sur l'ensemble de nos communes : voiries communales et intercommunales gravement endommagées, bâtiments publics fragilisés, équipements collectifs touchés, réseaux électriques et de télécommunication fortement impactés.

De nombreux habitants ont été privés d'électricité durant plusieurs jours, entraînant des ruptures de communication et des difficultés majeures d'approvisionnement en eau potable en raison de l'arrêt des installations de surpression. Les stations d'épuration et plusieurs équipements d'assainissement ont également été perturbés, compromettant temporairement la continuité du service public.

Les réseaux aériens ont démontré, une nouvelle fois, leur vulnérabilité face à la répétition de phénomènes climatiques extrêmes. L'enlèvement des arbres déracinés, la sécurisation des voies, la remise en état des infrastructures et des équipements représentent aujourd'hui une charge financière considérable pour nos communes.

Ces nouvelles dépenses interviennent alors même que notre territoire demeure profondément marqué par l'incendie majeur de l'été 2025, dont les conséquences économiques, sociales et budgétaires sont encore très présentes. Les collectivités, les entreprises, les exploitations agricoles et les particuliers se trouvent dans une situation de fragilité accrue.

Dans ce contexte, l'absence de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour notre territoire suscite une vive incompréhension parmi les élus locaux et les habitants. Elle prive les sinistrés — particuliers comme acteurs économiques — ainsi que les collectivités, des dispositifs de soutien indispensables pour faire face aux conséquences de cet événement.

C'est pourquoi, unis et solidaires, les 54 maires de la CCRLCM demandent solennellement :

- la réexamen de la situation du territoire et son classement au titre de l'état de catastrophe naturelle ;
- l'engagement d'un plan structurant et pluriannuel d'enfouissement et de sécurisation des réseaux électriques et de télécommunication, afin de prévenir la répétition de telles vulnérabilités.

Nous sollicitons également une audience en Préfecture dans les plus brefs délais afin d'exposer précisément l'ampleur des dommages et d'examiner, avec les services de l'État, les solutions concrètes à mettre en œuvre.

Conscients des responsabilités qui incombent à chacun, nous affirmons notre détermination à défendre les intérêts de nos administrés et à garantir la résilience de notre territoire.